

pour

ILLE-ET-VILAINE

l'Éducation,
l'Enseignement,
la Recherche,
la Culture,
la Formation,
l'Insertion en

Bulletin Trimestriel de la section départementale de la FS.U.

14, rue Papu, 35000 RENNES - Tél./Fax 02 99 63 94 50 - E-mail : fsu35@fsu.fr

ÉDITO

Le climat politique actuel est bien terne. Les thématiques chères à l'extrême droite sont sur le devant de la scène et l'immigration est amalgamée à l'insécurité. La stratégie est bien de trouver des responsables venus d'ailleurs pour mieux faire oublier les politiques intérieures inégalitaires. Le prix à payer serait d'abandonner ces populations qui fuient leur pays en parcourant des milliers de kilomètres dans des conditions inhumaines pour essayer de trouver une terre d'accueil en Europe. Nous ne pouvons l'accepter.

La n-ième remise en cause de la Fonction Publique par la droite, y compris extrême, en proposant une nouvelle fois de supprimer des postes de fonctionnaires est insupportable et un non sens.

La crise sanitaire a pourtant rappelé que ce sont les services publics qui permettent de faire face dans ces situations car les logiques de marchés sont productrices d'inégalités et de chaos !

Les perspectives collectives et solidaires sont absentes des débats et pourtant, à l'instar de la sécurité sociale, ce sont les seuls remparts pour protéger toute la population et surtout les plus vulnérables.

Charge à nous, la FSU, de les promouvoir en recentrant le débat public sur les préoccupations réelles du terrain : l'amélioration des conditions de travail, des moyens en adéquation avec les exigences de nos métiers, la revalorisation des salaires et pensions, agir contre la précarité mais aussi en faveur du climat ...

En cela, le congrès FSU tombe à point nommé pour que nous nous dotions des mandats nécessaires, ou pour affiner, faire évoluer ceux que nous avons déjà pour mieux faire vivre l'intérêt commun et la solidarité qui nous animent.

Rennes le 13 décembre 2021

Jean-Marc Llavori,

Secrétaire départemental



Le congrès départemental de la FSU aura lieu les 18 et 19 janvier 2022 au lycée professionnel Coëtlogon de à Rennes.

Les adhérent·es des syndicats de la FSU qui le souhaitent sont invité·es à venir participer aux débats.

Si vous êtes intéressé·es, n'hésitez pas à le faire savoir auprès de la FSU35 en écrivant à l'adresse fsu35@fsu.fr

SOMMAIRE

Editorial	p.1
Salaires : le 27 janvier, l'heure est désormais à la mobilisation de toutes et tous !	p. 2
Justice des mineurs : plus de sanction, moins d'éducation.....	p. 3
Deux livres recommandés par l'institut de recherche de la FSU	p. 4

Les résultats des élections internes FSU sont maintenant connus.

Ils permettent notamment de dégager le poids de chaque tendance (ou courant de pensée) au sein de la fédération.

Voici le bilan :

Résultats	Votants	Unité et Action	École Émancipée	Émancipation	URIS	Front Unique
FSU Nationale	22,66 % (-3 pts)	69,06 % (-1,7 pts)	21,86 % (+0,7 pts)	4 % (+0,7 pts)	2,72 % (=)	2,36 % (+0,3 pts)
FSU 35	22,85 % (+1,6 pts)	77,71 % (+0,4 pts)	18,68 % (+1 pt)	1,27 % (-0,9 pts)	0,85 % (-0,8 pts)	1,49 % (+0,3 pts)

Directeur de publication : Jean-Marc LLAVORI • CPPAP : 0226 S 07991 ISSN 1249-2043 • Imprimerie GPO, Thorigné-Fouillard
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la F.S.U.35, conformément à la loi du 08/01/78. Vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la F.S.U. 35 (14, rue Papu - 35000 Rennes)



Salaires : le 27 janvier, l'heure est désormais à la mobilisation de toutes et tous !

Personne ne peut ignorer le contexte social et économique, les augmentations des produits de première nécessité, de l'énergie comme de l'alimentation et finalement du coût de la vie pour toutes et tous, jeunes, actifs, demandeurs d'emploi et retraités.

Personne n'ignore que seuls les salaires, les pensions et les aides et allocations continuent de stagner ou même de baisser au regard de l'inflation, de décrocher par rapport aux qualifications dans le privé comme dans le public.

Si, dans de certains secteurs et entreprises des mobilisations et des négociations ont permis d'obtenir des revalorisations de salaires, trop souvent encore les négociations sont au point mort ou les propositions des employeurs loin du compte.

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL ne peuvent s'en satisfaire et n'entendent pas en rester là !

Sans augmentation du point d'indice et du SMIC il n'y aura aucune avancée pour les salarié.e.s dont les minima de branches sont actuellement en dessous du salaire de base minimum.

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL contestent dans le même temps que le gouvernement ait maintenu sa réforme de l'assurance chômage qui aura pour conséquence d'enfermer de trop nombreux salariés dans des emplois à faible salaire, à temps partiel ou en CDD.

Les retraité.e.s très massivement mobilisé.e.s attendent toujours une réponse pour une augmentation immédiate de leur pension, retraite de base et retraite complémentaire, dont la dernière revalorisation a été plafonnée à un niveau très inférieur à l'inflation.

La jeunesse confrontée à une grande précarité de vie et de travail, à la pauvreté accentuée par la crise sanitaire, économique et sociale doit obtenir une réponse à l'encontre des réformes libérales, de l'éducation, de la formation, de l'assurance chômage décidées par le gouvernement.

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL soutiennent les actions et mobilisations organisées dans les jours et semaines qui viennent pour exiger des augmentations de salaires et défendre les emplois et conditions de travail et appellent à une mobilisation interprofessionnelle sur les salaires et l'emploi **le jeudi 27 janvier 2022.**

Il est urgent et indispensable d'agir toutes et tous ensemble par la grève et les manifestations pour l'augmentation immédiate de tous les salaires du privé comme du public, des allocations pour les jeunes en formation et en recherche d'emploi, ainsi que d'améliorer les pensions des retraité.e.s.

Montreuil le 17 décembre 2021.

Justice des mineurs : plus de sanction, moins d'éducation

Le 30 septembre est entrée en vigueur la réforme de la justice des mineurs contre l'avis des professionnel.le.s du secteur, hors de tout réel dialogue social (est-ce étonnant de la part du gouvernement actuel ?). Educateurs-trices, assistant.e.s sociaux, avocat.e.s, magistrat.e.s ont manifesté jeudi 30 septembre devant les tribunaux pour exprimer leur désapprobation et exiger une autre politique pour la justice des mineurs.

La justice des mineurs est (était) régie par l'ordonnance du 2 février 1945. Ce texte pose la primauté de l'éducatif sur le répressif et part de l'idée *"qu'un adolescent n'est pas un adulte en miniature, mais un être en devenir qui doit progressivement apprendre de ses erreurs, de ses actes, aussi graves soient-ils et se responsabiliser"* (Sonia Ollivier, SNPES-PJJ-FSU). Le système s'appuyait sur l'existence d'une juridiction spécialisée relativement souple dans son fonctionnement (les juges pour enfants) et la primauté des actions éducatives (le corps des éducateurs PJJ) posant le principe que la justice des mineurs prononce des mesures de protection, d'assistance et d'éducation appropriées, plutôt que des sanctions pénales, au nom du fait *"qu'un enfant qui passe à l'acte est d'abord un enfant en danger"* (Carole Sulli, avocate). Dans la pratique, il y avait une première phase d'instruction devant le juge des enfants qui servait à prendre des mesures éducatives, avant ensuite de juger le jeune en fonction de son évolution sur le plan éducatif. Cette procédure prenait du temps et beaucoup d'attention de la part des professionnel.le.s.

Or l'esprit de l'ordonnance de 1945 a été sérieusement entamée depuis une vingtaine d'années par les lois de révision successives. Aujourd'hui le gouvernement l'a abolie et remplacée par le Code de Justice Pénale des Mineurs (CJPM) entré en vigueur le 30 septembre dernier. Le nouveau texte, élaboré sans concertation, suscite la réprobation des professionnel.le.s, magistrat.e.s, avocat.e.s et éducateur/trice.s (notamment celles et ceux regroupé.e.s au SNPES-PJJ-FSU) qui dénoncent *une idéologie sécuritaire et gestionnaire entérinant une politique pénale toujours plus expéditive et répressive*.

Tous et toutes dénoncent le caractère accéléré à venir des procédures qui va mettre à mal les démarches éducatives au profit des sanctions pénales, de l'augmentation des décisions d'incarcération en centres fermés, de la prépondérance du Parquet sur les Juges pour enfants. La réforme indique qu'en dessous de 13 ans l'enfant n'est pas considéré comme responsable de ses actes, sauf que nombre de dérogations seront possibles. Tout ce conjugue pour une sévérité accrue des mesures à l'encontre des mineurs impliqués. Or, la France est l'un des pays OCDE qui enferment le plus les adolescents, alors même qu'il est démontré que cette pratique ne fait pas reculer la récidive, que le contrôle et la répression ne sont pas des leviers pertinents pour agir sur l'ensemble des difficultés rencontrées par les jeunes et leurs familles.

Dans les faits, cela traduit *un mouvement, qui n'est pas nouveau mais de plus en plus décomplexé, de remise en cause du pouvoir judiciaire. Les Etats généraux de la justice qui se tiennent actuellement le démontrent. Les organisations syndicales y sont extrêmement peu associées* (Sophie Legrand, secrétaire générale du Syndicat de la Magistrature). Le gouvernement, en prenant partie pour la police contre la justice, pour la répression contre l'éducatif, par démagogie et idéologie sécuritaire, remet en cause le principe de séparation des pouvoirs. Les mineurs confrontés à la justice en feront les frais.

Les professionnels sur le terrain, les éducateurs ne prônent pas le "laxisme", mais ne réclament pas pour autant des mesures législatives en cascade qui instituent une justice plus dure et une accentuation du contrôle policier. Ils et elles réclament des moyens en personnels formés dans les secteurs de l'enfance, de la justice, du social et du médico-social, et des moyens en structures d'accueil et de placements en milieu ouvert. Ils veulent travailler dans la durée et la sérénité, collaborer entre eux et pouvoir agir sur les causes de la délinquance. Car, *"il s'agit là d'abord d'un problème touchant aux inégalités et discriminations systémiques qui traversent la jeunesse française, et à l'encontre desquelles aucune politique n'est actuellement menée"* (Arthur Vuattoux, sociologue).

De la même façon la loi d'avril 2021 concernant les infractions sexuelles sur enfant apparaît superflue puisque l'appareil juridique est déjà suffisant ; ce qui fait défaut là encore ce sont les moyens pour assurer le traitement serein des dossiers, permettre les bonnes méthodes de prévention et d'écoute des enfants, la possibilité de leur désigner d'office un.e avocat.e.

Pour la FSU, en particulier ses syndicats du secteur éducatif, le déficit criant des moyens alloués à la Justice rejoint celui de l'ensemble des services publics et notamment de l'École. Or celle-ci a un rôle primordial à jouer dans la prévention de la délinquance (*ouvrir une école c'est fermer une prison, disait V. Hugo*) et d'écoute des enfants en danger, alors que de fait il y a de moins en moins d'assistantes sociales, d'infirmières, de médecins scolaires dans les établissements scolaires.

Patrick Tarroux
FSU-35

L'Institut de Recherches de la FSU vous propose de découvrir deux livres au cœur de l'actualité

La Fonction publique du XX^{ème} siècle

La crise sanitaire a montré le rôle indispensable des services publics. L'engagement des personnels des hôpitaux comme

des enseignant-es, leur capacité d'initiative ont permis à la société de tenir face à la pandémie. Et si la fonction publique était un outil moderne pour traduire dans le quotidien les idéaux de liberté, d'égalité, de justice et de sauvegarde de la planète ?

Ce livre restitue les éléments historiques et actuels qui donnent sens au travail et au statut des six millions d'agents employés

par l'État, les collectivités territoriales et les hôpitaux. Sans dogmatisme, il met en lumière les débats actuels pour que chacun puisse se faire une idée des évolutions nécessaires au-delà des dénigrement habituels. À condition de sortir d'une vision de la fonction publique uniquement budgétaire ou managériale.

Cet ouvrage qui se veut ni savant, ni exhaustif souhaite mener la bataille d'idées et faire œuvre de pédagogie sans dogmatisme : il s'agit sans dissimuler les débats de replacer la fonction publique dans une perspective historique, de dire ce qu'elle est et pourquoi elle existe, de mettre en lumière les problèmes et les débats pour que chacun puisse se faire une idée des évolutions nécessaires.

Auteurs : Anicet Le Pors et Gérard Aschieri. Leurs parcours les ont fait se rencontrer autour d'une même vision de la Fonction Publique qu'ils souhaitent faire partager largement.

Format : 22x15.5 – 230 pages



Nouvelle édition - Tarif 22 €

La Laïcité à l'École : un apaisement nécessaire

Sous la direction de Paul Devin

Préface de Nicolas Cadène

Conclusion de Benoît Teste

Régulièrement, et souvent dramatiquement, l'actualité met en lumière la responsabilité de l'école dans la transmission des valeurs républicaines. Certains dénoncent un prétendu « renoncement », d'autres accusent les enseignants de « complaisance » idéologique avec l'islamisme. Or, si un constat s'impose à celles et ceux qui observent le travail quotidien dans les écoles et établissements scolaires, c'est que personne n'y a renoncé au principe de laïcité et à ses visées de liberté, d'égalité et de fraternité. Malgré la complexité des situations et les difficultés qu'elles engendrent, l'attachement à l'ambition républicaine d'une émancipation intellectuelle prédomine largement dans les discours, dans les pratiques professionnelles comme dans les actions collectives de la communauté éducative.

Sans céder aux sirènes de l'alarmisme sécuritaire et sans angélisme non plus, les autrices et auteurs de cet ouvrage analysent objectivement les fondements et les enjeux de la laïcité à l'école, y compris dans les pratiques les plus quotidiennes, du primaire à l'université. Elles et ils interrogent les fondements historiques et philosophiques de la laïcité, ses liens avec l'égalité et la justice sociale, sa réalité sociologique, sa mise en œuvre dans des pratiques enseignantes et leurs domaines disciplinaires.

La laïcité n'est pas acquise d'avance, elle n'est pas un dogme prescrit mais un combat nécessaire pour garantir la liberté de conscience.



Tarif 19 €

Si vous souhaitez commander un de ces deux livres, contacter la FSU35 par mail fsu35@fsu.fr qui fera une commande groupée. Pour plus de lecture rendez vous sur le site www.institut.fsu.fr